

## Avis d'examen de l'ébauche du rapport d'étude d'évaluation environnementale L'évaluation environnementale de l'expansion du Complexe environnemental de l'est de l'Ontario

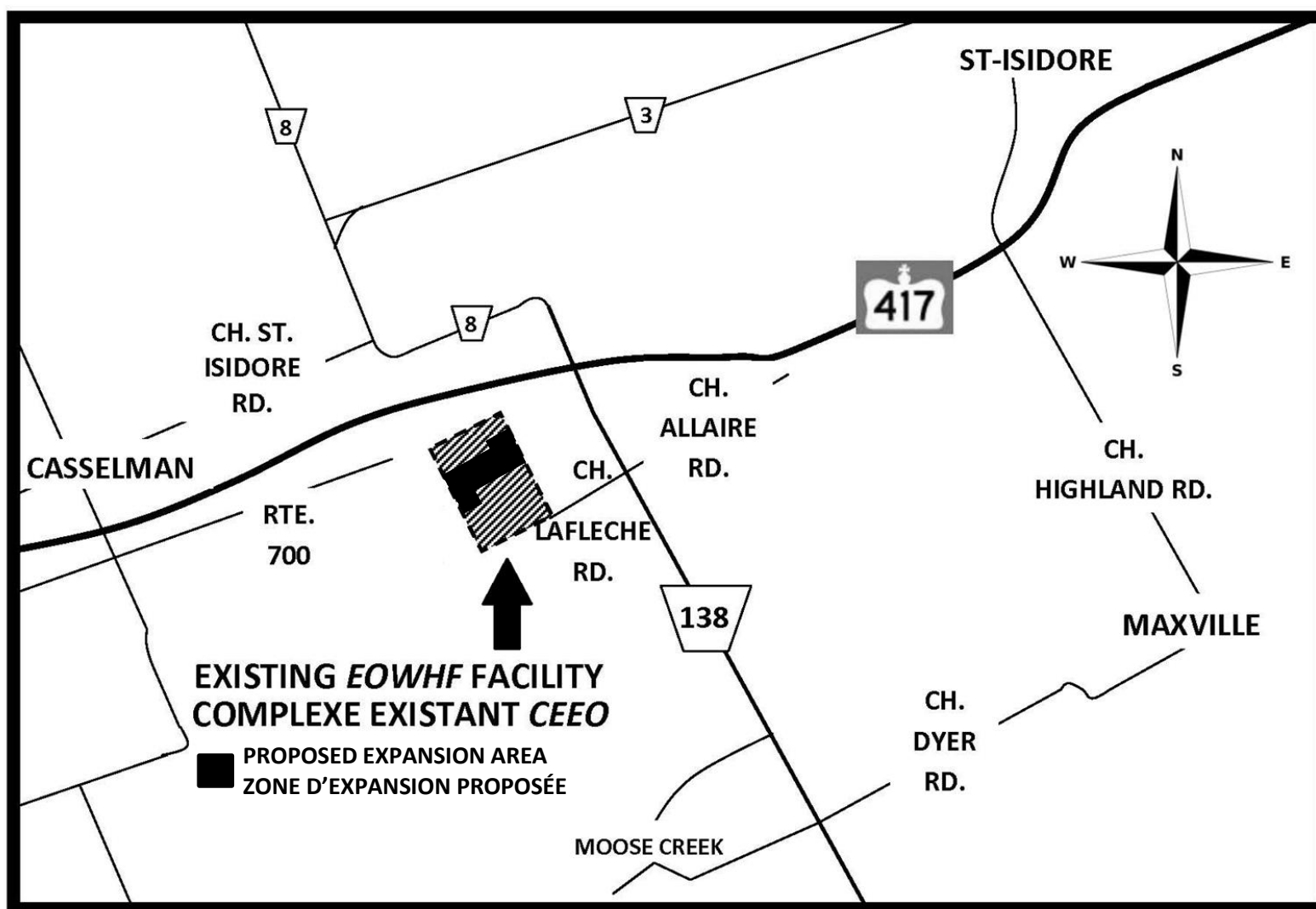
GFL Environmental Inc. (anciennement Lafleche Environmental Inc.), le propriétaire et l'exploitant du Complexe environnemental de l'est de l'Ontario (« CEEO ») existant à Moose Creek en Ontario, entreprend une évaluation environnementale (« EE ») conformément aux exigences de la Loi sur les évaluations environnementales afin d'obtenir l'approbation d'augmenter la capacité du site d'enfouissement déjà existant du CEEO. Le projet d'expansion implique la mise en œuvre des étapes 3B et 4 dans les limites du site d'enfouissement existant du CEEO. Ces étapes avaient été identifiées aux fins de mises en œuvre dans le cadre de l'approbation initiale du CEEO.

Le CEEO est situé dans le canton de North Stormont, à environ 5 km au nord-nord-ouest du village Moose Creek, Ontario, et 5 km à l'est du village de Casselman, Ontario. L'emplacement du Complexe est illustré sur la carte ci-après. L'objectif de l'EE est d'évaluer les effets possibles du projet d'expansion du site d'enfouissement sur l'environnement.

**Une ébauche du rapport d'étude d'EE sera disponible aux fins d'examen le 31 janvier 2018. Nous vous demandons d'adresser vos questions ou commentaires à l'équipe responsable de l'étude au moyen des renseignements ci-après, et ce, au plus tard le 05 mars 2018.**

L'ébauche du rapport d'étude de l'EE peut aussi être consultée aux fins d'examen en visitant le site Web du projet de GFL à l'adresse [www.leic.com/about/projects](http://www.leic.com/about/projects) et aux bureaux administratifs du CEEO situés au 17125, Lafleche Road, Moose Creek, Ontario.

### CARTE



L'EE a pris en considération deux méthodes permettant d'augmenter les capacités du site d'enfouissement dans les limites du site existant du CEEO. L'étape 3B est la même pour les deux méthodes. En revanche, pour l'étape 4, la méthode 1 préconise une cellule rectangulaire semblable aux plans initiaux du site d'enfouissement. Alors que la méthode 2 préconise une cellule en forme de L pour l'étape 4. L'évaluation comparative des deux méthodes a déterminé que la méthode 1 était l'alternative privilégiée.

Veillez adresser vos questions ou commentaires à l'égard de l'ébauche du rapport d'étude d'EE à l'équipe responsable de l'étude au moyen des renseignements ci-après, et ce, au plus tard le **05 mars 2018**.

Brian King, Director Operations – Eastern Ontario  
GFL Environmental Inc.  
17125 Lafleche Road, Moose Creek, Ontario K0C 1W0  
Téléphone : 613 538-2776 poste 226  
Télécopieur : 514331-4200  
Courriel : [bking@gflenv.com](mailto:bking@gflenv.com)

*Tous les renseignements personnels fournis – nom, adresse, numéro de téléphone et emplacement de propriété – sont recueillis, conservés et divulgués par le Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique aux fins de transparence et de consultation. Les renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales ou sont recueillis et conservés dans le but de constituer un document accessible au grand public conformément à l'article 37 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les renseignements personnels que vous fournissez feront partie d'un document accessible au grand public à moins que vous demandiez que vos renseignements personnels demeurent confidentiels. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique au 416 327-1434.*